

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 72 (1984)

**Heft:** [10]

**Rubrik:** D'un canton à l'autre

**Autor:** [s.n.]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# d'un canton à l'autre

## APPRENTIES FRIBOURGEOISES : « BEAU CORPS » ET « BON CŒUR »

La situation des jeunes filles à l'école professionnelle commerciale artisanale et industrielle du canton de Fribourg, a fait l'objet d'une étude par deux professeur de cette école.

Il en ressort notamment que sur 5 623 apprentis qui ont signé un contrat d'apprentissage en 1983, 1 798 sont des filles.

Les garçons ont choisi parmi 134 professions et les filles parmi 63. Douze professions sont exclusivement féminines : aide en pharmacie, employée de maison, esthéticienne, confectionneuse, employée, spéc. pharmacie, courtepoinière, tailleur dames, stoppeuse d'art, modiste, laboriste. C'est dans les professions commerciales (vendeuses, employée de commerce, employée de bureau) qu'on trouve le plus grand nombre de filles : 1 144 pour 395 garçons. On trouve 107 coiffeuses pour 8 coiffeurs (qu'est-ce qui peut bien attirer les filles dans une profession qu'on sait très mal payée ?) 54 cuisinières pour 115 cuisiniers, 36 dessinatrices en bâtiments pour 94 dessinateurs... des graphistes, des peintres d'enseignes, 45 mécaniciennes (393 garçons).

Pas facile de trouver une place d'apprentissage : en mai, 270 adolescents, dont une majorité de filles, n'avaient pas encore trouvé de place ; en juin, il en restait 180. Appel a été lancé aux patrons, la bourse téléphonique (22 22 79) fonctionne.

Si l'apprentissage professionnel est placé sous la haute surveillance de l'OFIAMT, qui prépare les programmes et ne fait aucune distinction d'enseignement entre garçons et filles, s'il n'existe

aucune discrimination sur les plans tant légal que d'application, la fiction du métier féminin n'est pas morte chez nous, constatent les auteurs du rapport.

« Beauté-bonheur-confort-séduction semblent être des points attractifs pour les adolescentes choisissant une formation professionnelle. Les parents choisissent pour leurs filles des métiers qui s'ordonnent autour du « beau corps » et du « bon cœur ». Ce sont des métiers peu payés. »

(bg)

senté par la Commission d'étude pour les questions féminines. — (fb)

## LES STRUCTURES DE L'ÉGALITÉ PRENNENT FORME (GE)

Le 25 juin 1981, une motion était votée au Grand Conseil qui demandait de dresser un inventaire complet des inégalités juridiques et de proposer les mesures nécessaires, puis d'étudier s'il convenait de créer un organisme chargé de faciliter l'application de cette égalité.

En février 1984, le Conseil d'Etat déposait son rapport dans lequel il proposait la création de deux commissions, l'une chargée de mettre à jour tous les textes légaux, lois et règlements et de les rendre conformes à l'article 4 alinéa 2 de la constitution, l'autre commission chargée d'éliminer dans les faits les inégalités.

Cette dernière serait permanente. La première commission est créée, et son règlement a paru dans la feuille d'avis officielle. Elle est composée de hauts fonctionnaires de tous les départements, de représentantes des associations féminines et des partis politiques. Elle est temporaire et siégera une fois par mois une demi-journée dès octobre 84. Cette commission devra trancher, par exemple, sur la façon dont l'Etat fait ses offres d'emploi, la féminisation des noms de métier, l'égalité dans l'âge de la retraite pour les caisses de pension des fonctionnaires, la signature de la déclaration d'impôts etc...

Ainsi l'application de l'égalité au niveau du quotidien et des lois se met en route. Souhaitons à cette première commission un bon démarrage. — (jbw)



La Gazette des Femmes, octobre 1980.

# d'un canton à l'autre

## PERMIS DE CONDUIRE D'ABORD, S'IL VOUS PLAÎT ! (NE)

Les élections communales neuchâteloises du mois de mai dernier n'ont pas ouvert aux femmes les portes des Conseils généraux et communaux aussi largement qu'on le souhaitait. Au moment où les exécutifs ont pris leur composition définitive et où les membres des législatifs se sont mis au travail après la pause estivale, il est intéressant de revenir sur quelques chiffres concernant la représentation féminine dans les autorités politiques du canton.

Au lieu de confirmer l'étoffement de la présence féminine sur les bancs des Conseils généraux, ces dernières élections ont, en effet, vu le pourcentage d'élues diminuer légèrement : 14,2 % contre 14,3 % en 1980. Pourtant, dans tous les districts à l'exception de celui du Val-de-Travers, il y a eu davantage de femmes inscrites sur les listes électorales, la palme revenant à Boudry qui alignait trente candidates de plus qu'en 1980... n'en faisant élire, toutefois, qu'une seule de plus.

Si, en 1960, sur un total de 1263 sièges, 33 femmes étaient élues (soit les 2,6 %) quatre ans plus tard déjà ce pourcentage avait doublé : 71 élues, 5,4 %.

Mais il a fallu attendre 1980 pour que soit dépassée la barre des 10 %, avec 14,3 % de femmes — 215 pour 1498 sièges. Ce pourcentage n'a donc pas encore été augmenté depuis et les conseillères se retrouvent 214 au début de cette législature (1502 sièges).

Cependant, deux districts enregistrent une hausse de leur représentation féminine : Neuchâtel et Boudry, alors que La Chaux-de-Fonds en reste au statu quo et que les trois autres districts accusent des pertes de 1 à 8 sièges féminins.

## EXECUTIF : LA TOUTE PETITE PORTE

A quoi attribuer ce sur-place et le fait que, dans plusieurs communes, on retrouve les femmes dans le peloton de queue des non-élus ?

Sont-ce les suites de la nonélection de Liliane Uchtenhagen que prévoient certains milieux féministes, faites de dépit, de démotivation, de relâchement de l'effort pour la promotion de la femme dans un monde où, décidément, sa place et son apport ne vont pas encore de soi ? A preuve, la portion bien plus congrue encore qu'on réserve aux femmes dans les exécutifs communaux du canton. En 1980, on trouvait seize conseillères

communales pour 292 collègues masculins. Tout porte à croire (même si les chiffres définitifs ne sont pas encore publiés) que la situation ne sera pas pire puisque, pour 58 communes — sur les 62 du canton — on dénombre déjà 16 femmes, mais jamais plus d'une par commune.

Même si c'est le législatif qui procède à l'élection des conseillers communaux, cela ne veut pas dire pour autant que la cause des femmes soit entendue au sein des élus du peuple. La mésaventure arrivée à Mme Gertrude Chailly, de Fontaines, pourrait en être l'illustration.

Mme Chailly était présentée comme candidate à l'exécutif par le Parti socialiste qui pouvait légitimement prétendre à un deuxième siège selon la répartition des forces en présence. Or, l'entente bourgeoise a manœuvré de telle sorte que Mme Chailly soit évincée au profit d'un de ses membres... sous prétexte que la candidate ne possédait pas de permis de conduire, écueil insurmontable pour une femme domiciliée dans l'enclave de la commune, près de la Vaud-Alpes !

Qu'on se le dise : permis de conduire d'abord, mesdames, prétentions politiques ensuite...

## 1985 : LA PROCHAINE ETAPÉ

Notons au passage qu'une quinzaine de femmes sont à la tête d'une administration communale. Selon le Service des communes, elles sont, en général, plus précises, plus exigeantes, plus expéditives que leurs collègues masculins, « ne perdent pas leur temps en verrées et ne roulent pas des mécaniques » !

C'est l'occasion aussi de rappeler la situation sur le plan cantonal où les femmes élues en 1981 représentent 13 % des parlementaires : elles sont 15 sur 115, alors qu'elles constituent près des 52 % de la population du canton. Le pourcentage des élues au Grand Conseil pour cette législature varie de 0 % au Val-de-Travers (aucune femme sur les 8 sièges) à 25 % au Val-de-Ruz (2 femmes élues pour 8 sièges) 18,9 % et 7,1 % dans les districts de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, 13,6 % et 8,3 % dans ceux de Boudry et du Locle.

Le Conseil d'Etat reste, lui, obstinément masculin.

La prochaine répartition se fera au printemps prochain. D'ici là, associations féminines et partis (à défaut d'un Bureau pour la condition de la femme) auront un bon effort à fournir pour redire aux femmes ce qu'on attend d'elles, assurer leur confiance en leurs moyens et en une fonction d'importance au sein d'une société qui a plus que jamais besoin du contre-poids des voix féminines. — (alg)

## CONGE MATERNITE ET STATUT DES FONCTIONS PUBLIQUES (VD)

Jusqu'en 1977, l'incapacité temporaire de travail due à la grossesse ou à l'accouchement était assimilée à la maladie. A la suite de 2 motions déposées en 1971 et 1977 par Fernand Petit (POP) et Danielle Perrin (rad), le Conseil d'Etat a proposé une nouvelle disposition légale adoptée à fin 1977. Cette disposition constituait un net progrès : la grossesse et l'accouchement ne sont plus assimilés à la maladie, l'absence peut se produire entre deux mois avant et trois mois après l'accouchement, le salaire est payé en entier pendant trois mois. La loi règle également certains cas particuliers, par exemple celui de l'employée qui accouche moins de 9 mois après son engagement, ou de celle qui cesse son activité.

*Dans les administrations cantonales romandes les congés maternité payés sont de 4 mois à Neuchâtel et Fribourg, de 16 semaines à Genève, ainsi que dans les cantons du Valais et du Jura. Dans les cantons alémaniques et au Tessin, la situation est moins favorable, le droit au salaire variant entre 8 et 10 semaines. (A la Commune de Lausanne, l'absence pour cause de grossesse et d'accouchement est toujours assimilée à la maladie).*

Pour en revenir au Canton de Vaud, les associations du personnel sont intervenues pour demander une plus grande souplesse du système et une amélioration des prestations.

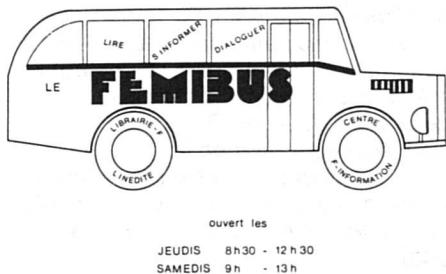
Le Conseil d'Etat a estimé qu'il pouvait accéder en partie aux demandes des associations du personnel et a proposé un nouvel article 74a du Statut général des fonctions publiques cantonales, article fixant à 4 mois le congé payé. La commission parlementaire qui présentait ce projet lors de la séance du Grand Conseil du 5 septembre a souhaité — à la majorité — qu'on en reste au statu quo, trouvant le Conseil d'Etat trop généreux. Les députés heureusement ne suivirent pas la commission et votèrent par 69 voix contre 38 le congé payé de 4 mois. Le deuxième débat confirma cette décision. — (ap)

## UN BUS POUR LES FEMMES (GE)

Le Centre F-Information et la librairie L'Inédite ont lancé l'expérience d'un FEMI-BUS cet automne. Ce bus contient des tas d'informations (loisirs, formation, enfants, groupes, santé, développement personnel, couple, ...), vous présente (sans vente sur place) de bons livres variés (romans, témoignages, his-

# d'un canton à l'autre

toire, psychologie, éducation, ...) et ses animatrices se font un plaisir de rencontrer les femmes du quartier ou de la commune. Le but de ce bus est de mieux informer les femmes sur leur lieu de vie, de leur faire connaître une littérature les intéressante et de dialoguer avec elles de leurs préoccupations et de leurs besoins.



Ce FEMI-BUS est à Florissant (à l'entrée du Parc Bertrand et face à l'ave Krieg) depuis le 25 septembre et y restera jusqu'au 20 octobre. Il est ouvert les jeudis et samedis matins, et peut-être le mardi après-midi. Ensuite, il sera installé à Meyrin sur la place du Marché, ouvert les mercredis et samedis matins. C'est grâce à la Loterie Romande que cette expérience passionnante peut-être tentée.

Pour en savoir plus, allez visiter le FEMI-BUS !

## HOPITAL : LES FEMMES ONT PEUR (GE)

Rentrer chez soi tard le soir, c'est la hantise des femmes qui habitent dans le quartier de l'hôpital cantonal. En effet, depuis plusieurs mois, un ou plusieurs violeurs y sévissent. Un homme a été récemment arrêté, qui a avoué quatre viols et deux tentatives. Mais quatre autres viols, dont un commis avec des méthodes différentes de celles de l'inculpé, restent encore à élucider. Il n'est donc pas sûr que les victimes potentielles (des infirmières ayant des horaires irréguliers, mais aussi toutes les femmes qui ne restent pas enfermées dans leur logement après complies) puissent dormir sur leurs deux oreilles.

Le scénario est toujours le même : l'individu guette ses victimes dans l'allée de l'immeuble et quand elles se dirigent vers l'ascenseur, il se précipite sur elles, les menace d'un couteau pour les forcer à le suivre dans les caves où il les viole.

Il y a eu neuf viols en six mois. Encore ne s'agit-il là que des cas « officiels », car toutes les femmes agressées n'ont pas porté plainte. Peur d'une autre forme de violence, sentiment de honte ? Toujours est-il que le comité contre le viol a éprouvé.

vé une peine inouïe à entrer en contact avec les victimes.

Face à la « discréption » de la police qui ne voulait pas transformer le quartier en camp retranché et qui a, selon le comité contre le viol, relâché sa surveillance au bout d'un certain temps, face aussi à l'inertie de la direction de l'hôpital qui prétend assurer la sécurité de ses employées sur le lieu de leur travail seulement, les femmes se sont organisées. Groupées en comité contre le viol et soutenues par la VPOD, elles ont demandé haut et fort une série de mesures concrètes visant à assurer leur sécurité. Elles ont aussi mis sur pied une chaîne téléphonique mixte permettant aux femmes qui le désirent d'appeler quelqu'un pour se faire raccompagner chez elles.

Il leur aura fallu beaucoup de ténacité et de multiples actions — dont une pétition adressée à la direction de l'hôpital, au Département de Justice et Police et au Département des Travaux Publics — pour obtenir enfin la fermeture automatique des bâtiments logeant du personnel de l'hôpital et le renforcement des patrouilles dans le périmètre de l'hôpital. L'Etat a répondu favorablement à une partie de leurs revendications et elles en sont contentes mais, ajoutent-elles avec amertume, « le fait qu'il y ait eu un nouveau viol le 6 août, le dixième viol officiel, a peut-être aussi contribué à activer les choses et ça, c'est inadmissible. »

## ... et le samedi matin,

nos agences de Bellevue, de Carouge, des Eaux-Vives, de Florissant, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, de Moillesulaz, d'Onex, de Plainpalais, de la Servette, de Vernier et de Vésenaz sont à votre disposition.

Banque hypothécaire du canton de Genève  
2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 022 280011

Votre banque cantonale

**BCG**

# d'un canton à l'autre

Maintenant, le violeur principal a donc été arrêté. Mais l'angoisse des femmes n'est pas définitivement apaisée, loin de là. Surtout que l'automne, la nuit tombe plus tôt...

Eliane Daumont

**Adresse utile :** Comité contre le viol, Case postale 187, 1211 Genève 1

## UNE PRESIDENTE POUR LE SYNODE (BE)

Lors de sa session du 16 juin à Port près de Bienne, le Synode de l'arrondissement Jura de l'Eglise réformée du canton de Berne a nommé une femme pour présider le Bureau du Synode. Il s'agit de Mme Madeline Gentil, de Bassecourt (canton du Jura) qui succède au pasteur Maeder, de Bienne.

Par ailleurs, le Synode a fait appel à Mlle Dominique Gagnebin (devenue Mme Giaque depuis lors) pour le poste de rédactrice jurassienne de la Vie Protestante, et du service de presse ACP. Dès le 1er janvier 1985, elle succédera au pasteur Charles Biber. Mme D. Giaque est licenciée en théologie et suit des cours à l'Université de Neuchâtel pour la formation de journaliste.

## LA SIGNATURE DE VOTRE MARI

Mme D. habite dans le canton de Neuchâtel. Son père étant décédé près de Grandson où il vivait, elle se rend à la Banque cantonale vaudoise de cette ville pour retirer le solde d'un carnet d'épargne de celui-ci.

Au guichet, en même temps que le carnet, elle tend le papier du juge de paix qui la reconnaît comme héritière unique.

L'employé lui demande : Vous êtes seule ? Votre mari ne vous accompagne pas ?

Prise en faute : dans quelle incomplétude se mouvait-elle, elle dont le mari, à cette heure-là, travaillait à Neuchâtel...

Parce qu'il me faut la signature de votre mari, dit l'employé. Sinon, je ne peux vous remettre le solde du carnet d'épargne de votre père, dit l'employé.

Mme D., à qui l'employé n'a pas réclamé de pièce d'identité, brandit l'attestation du juge de paix, tente de parlementer.

Non, non, dit l'employé, c'est la signature de votre mari qu'il me faut.

Mme D. essaie alors de faire valoir la modestie de la somme à retirer.

Rien à faire, dit l'employé, c'est le mari qui doit signer. Voilà un formulaire en bonne et due forme à lui faire signer ici et puis : vous me le retournez dans cette enveloppe-là, munie de ce timbre, de Neuchâtel à Grandson, et puis : une fois l'enveloppe de retour ici, je vous ferai virer la somme sur votre compte de chèques...

Mme D. n'écouteait plus. Il y avait sur le carnet d'épargne exactement 46 francs. C'est la vie, certains diront.

En tout cas, ce n'était pas, dans le genre, la première colère de Mme D. La première... Elle s'en souvient.

Entrée en 1946 comme apprentie de bureau à la Compagnie Yverdon-Sain-

te-Croix, elle avait dû verser une caution de quelque 200 francs... ça se faisait comme ça. Elle y est restée quelques années, s'est mariée. Quand elle a attendu son premier enfant, en 1953, elle s'est dit que c'était l'occasion de retirer sa caution pour faire l'achat d'une poussette. Elle va choisir cette poussette et, toute contente, passe à la Banque pour reprendre son argent et retourner au magasin.

Halte-là, ma petite dame, lui dit-on : il nous faut la signature de votre époux, même si cet argent a été déposé sous votre nom de jeune fille !

La signature de mon ?...

La poussette en est restée dans la vitrine quelques jours de plus, immobile de stupeur sur ses quatre roues. — (alg)

## AGENDA

### QUE POUVONS-NOUS CONTRE LA TORTURE ?

Journée d'étude publique organisée par la Commission féminine de l'Union européenne de Suisse, le samedi 20 octobre, de 10 h.30 à 16 h., au Restaurant de la Navigation, avenue de la Harpe 49, Lausanne-Ouchy. Renseignements et inscriptions : Union européenne de Suisse, section vaudoise, case 3995, 1002 Lausanne

### NON-VIOLENCE ETUDIER, S'ENTRAINER

Stages organisés par le Centre Martin Luther King, 56, av. Béthusy, 1012 Lausanne, tél. 021/32 27 27 (l'après-midi).

Relation à l'autorité, les 13 et 14 octobre ; violence, conflit les 27 et 28 octobre et les 17 et 18 novembre.

### ATELIERS D'ECRITURE

- A Genève, ateliers pour les jeunes de 12 à 20 ans, le jeudi matin de 9 h. à 11 h., et pour les adultes, en soirée, animés par Huguette Junod. Prix : 30 francs les deux heures. Renseignements au 022/ 71 29 14.
- A Lausanne, ateliers animés par Mary Anna Barbey. Ecriture 1 : les jeudis soirs à partir du 25 octobre, prix : 180 francs. Ecriture 2 : les lundis soirs à quinzaine, à partir du 22 octobre, prix 225 francs. Ecriture au long cours : les mercredis soirs à quinzaine, à partir du 31 octobre, prix : 225 francs. Pour tous renseignements (lieu, horaire etc.), tél. 021/26 49 71, l'après-midi.

### CENTRE DE LOISIRS DES ASTERS

47, rue Schaub, 1202 Genève

- **Femme-Débrouille**, fabrication de jouets en bois, même par débutantes : les samedis 3, 10, 17 et 24 novembre, de 9 h. à 12 h.
- **Wendo** (self-défense) : stage pour adultes les 13 et 14 octobre, pour adolescentes les 3-4 novembre. Horaire : de 10 h. à 17 h. Prix : 70 francs

Le centre vous rappelle en outre ses activités habituelles : thés — contact du mercredi après-midi, « féminaires » (discussions entre femmes sur des sujets d'actualité, cours de danse, langues, yoga et autres). Renseignez-vous !

### MAISON DE LA FEMME

Eglantine 6, 1

- « L'Association Joséphine Butler aujourd'hui », par Lucienne Droz, présidente romande, le jeudi 11 octobre à 14 h.30. Organisation : UDF
- Grand marché d'artisanat, avec cafétéria, les 23, 24 et 25 octobre, de 9 h. à 19 h.
- Pizza-contact, le mardi 30 octobre, de 11 h.45 à 17 h.

### LILIAN UCHTENHAGEN A LAUSANNE

La conseillère nationale zurichoise donnera une conférence sur le thème : La politique par et pour les femmes, le vendredi 5 octobre, à 20 h. 15, à la salle du Cazard (Pré-du-Marché 15). Organisation : Parti socialiste lausannois.